

Actualités OFS



01 Population

Neuchâtel, février 2019

Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS): Résultats 2018

La Suisse se caractérise par la présence de multiples groupes sociaux et une diversité d'appartenances. On y recense plus de dix communautés religieuses principales et, en plus des quatre langues nationales, on ne compte pas moins d'une dizaine de langues largement répandues. Il y a près de 200 nationalités différentes parmi la population vivant dans le pays. Chez les détenteurs et détentrices du passeport suisse, une personne sur huit est née à l'étranger et a, par conséquent, une expérience de la migration.

Cette diversité constitue une richesse, mais elle peut aussi créer des défis. Des questions relatives à l'acceptation, au rejet et à l'intégration de certains groupes de population peuvent se poser. Dans ce contexte marqué par la diversité, **l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) a pour objectif de présenter une image fiable des enjeux soulevés par la cohabitation des différents groupes vivant actuellement dans le pays.** Les données collectées servent de base pour l'observation des changements sociaux et pour des analyses approfondies. Elles permettent de mieux orienter les politiques en matière d'intégration et de lutte contre la discrimination raciale.

Cette publication présente les principaux résultats de l'enquête 2018. Des chiffres sont présentés dans six domaines clés renseignant sur les questions de diversité, d'intégration et de racisme. Répartis en six chapitres, chaque domaine renvoie à un concept exprimant des formes particulières de racisme.

Panorama des résultats 2018	3
1 Racisme et intégration	3
2 Sentiment de dérangement	5
3 Sentiment de menace	6
4 Attitudes à l'égard des étrangers	7
5 Attitudes à l'égard de groupes cibles	8
6 Expérience de la discrimination	11
Bibliographie	12

Méthodologie de l'enquête

L'enquête est réalisée dans le cadre des relevés multi-thématiques Omnibus de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et est menée auprès d'un échantillon de 3000 personnes âgées de 15 à 88 ans. Les personnes sont sélectionnées selon une stricte procédure aléatoire, à partir du registre d'échantillonnage. L'enquête est réalisée en mixed-mode: il est possible d'y participer soit par le biais d'un questionnaire en ligne (CAWI), soit par le biais d'une interview téléphonique (CATI).

Degré de régionalisation:

Suisse et grandes régions NUTS 2

Périodicité:

Bisannuelle – sans les modules intermédiaires
Annuelle – avec les modules intermédiaires

Vivre ensemble en Suisse

2018

01 Population

Racisme et intégration



59%

de la population considère le racisme comme un problème social important

55%

estime que l'intégration des migrants est bonne à très bonne

Sentiment de dérangement

19%



25%



18%



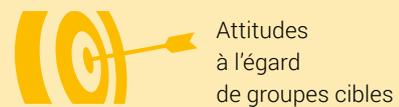
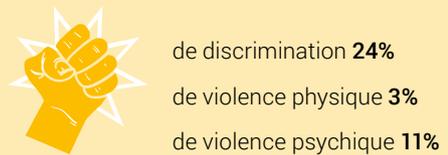
Un tiers des personnes se sent dérangé par la présence de personnes perçues comme différentes

Part de la population qui se sent menacée:



28% de la population se considère comme victime

Expérience personnelle de la discrimination ou de la violence



Opinions négatives envers les



Rejet des stéréotypes sur les



Source: OFS – Vivre ensemble en Suisse, 2018

Panorama des résultats 2018

En 2018, 34% de la population indique pouvoir être dérangée par la présence de personnes perçues comme différentes, en raison par exemple de leur nationalité, de leur religion ou de leur couleur de peau (-2 points de pourcentage par rapport à 2016). Malgré ces sentiments de dérangement, la population fait globalement preuve d'ouverture. La majorité est en faveur de l'octroi de plus de droits pour les étrangers et étrangères, notamment un droit au regroupement familial (61% en faveur de l'octroi de ce droit en 2018, contre 60% en 2016). 59% de la population reconnaît que le racisme est un problème social important (-6 points de pourcentage par rapport à 2016) et 55% estime que l'intégration des migrants et migrantes dans la société fonctionne bien (-1 point de pourcentage par rapport à 2016). Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) qui seront présentés en détail dans le cadre de cette publication.

1 Racisme et intégration

Dans un contexte marqué par une globalisation des échanges, une intensification des flux migratoires et une interdépendance accrue des peuples et territoires, un défi majeur qui se pose est la gestion de la diversité humaine¹. Au niveau local, différents acteurs sont impliqués dans la gestion de cette diversité. Les habitants et habitantes des pays, les différentes institutions et organisations, mais aussi les pouvoirs politiques peuvent agir pour contribuer à un vivre ensemble harmonieux.

Les chiffres présentés ci-dessous abordent la question du racisme comme problème social et celle de l'intégration des migrants et migrantes en Suisse. Ils renseignent sur les opinions de la population concernant le fonctionnement des politiques suisses en matière de lutte contre la discrimination raciale et d'intégration. Ils indiquent également quels acteurs devraient augmenter ou réduire leur investissement dans la gestion de la diversité.

Chiffres clés

Racisme:

Reconnaissance du problème	59%
Mesures adéquates	59%
Mesures insuffisantes	31%
Mesures excessives	7%

Intégration:

Bon fonctionnement	55%
Mesures adéquates	55%
Mesures insuffisantes	26%
Mesures excessives	16%

Évaluation du fonctionnement et des problèmes

Le graphique G1.1 montre que la population évalue plutôt favorablement le fonctionnement de l'intégration des migrants et migrantes en Suisse, tandis que le racisme est considéré comme un problème social sérieux.

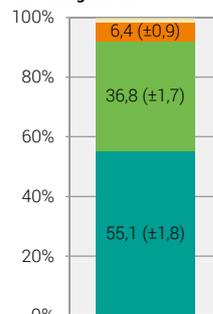
En matière d'intégration, 55% des personnes indiquent qu'elle se déroule bien, voire très bien. 43% estiment par contre qu'elle se passe plutôt mal, voire très mal. La part des personnes ne s'exprimant pas sur la question s'élève à 2%. Chez plus d'un tiers des personnes (40%), la question du racisme n'est pas jugée sérieuse. La majorité (59%) y voit cependant un problème social important. Seul 1% ne s'exprime pas sur la question du racisme.

Évaluation du fonctionnement et des problèmes, en 2018

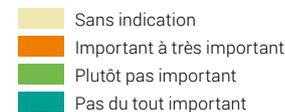
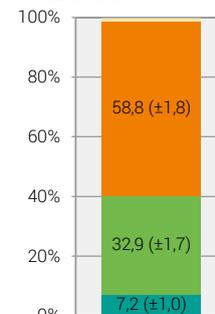
G1.1

Part de la population, selon le domaine

Fonctionnement de l'intégration



Racisme comme problème social actuel



± Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Évaluation des mesures prises

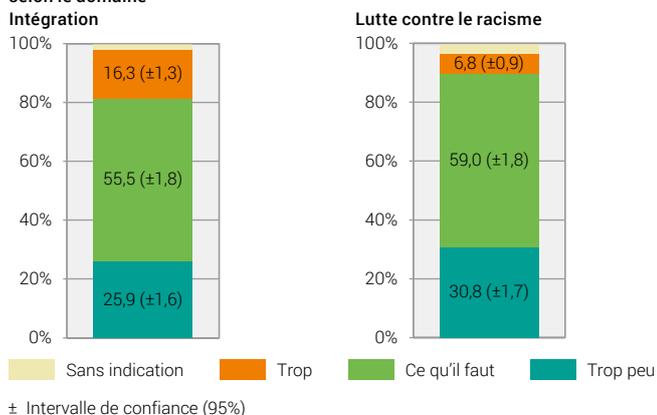
Le graphique G1.2 propose une évaluation de l'efficacité des mesures prises en Suisse en faveur de l'intégration des migrants et migrantes ainsi qu'en faveur de la lutte contre la discrimination raciale. De manière indirecte, il montre l'évaluation que la population fait du fonctionnement des politiques suisses en la matière.

En termes d'intégration, 55% des personnes estiment que les mesures mises en place répondent aux besoins, 16% pensent qu'elles sont trop importantes et 26% qu'elles sont insuffisantes. En termes de lutte contre le racisme, les tendances sont similaires: 59% estiment que les mesures sont adaptées, 7% considèrent qu'elles sont trop importantes et 31% sont d'avis qu'elles sont insuffisantes.

¹ CNCDH, 2016, La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, Rapport 2015.

Évaluation de l'ampleur des mesures prises, en 2018 G1.2

Part de la population estimant que l'on fait juste ce qu'il faut, trop peu ou trop, selon le domaine



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Acteurs en charge des mesures

Qu'il s'agisse d'intégration ou de lutte contre la discrimination raciale, la population formule son opinion sur les acteurs en charge des mesures nécessaires. Les chiffres suivants se focalisent sur les opinions des personnes non satisfaites de la situation actuelle, c'est-à-dire celles qui estiment qu'on en fait trop ou, au contraire, pas assez dans ces domaines.

Sur l'ensemble des personnes qui ne sont pas satisfaites de la situation en matière d'intégration, 45% estiment que des mesures devraient être prises par l'État – respectivement la Confédération, les cantons ou les communes. 17% considèrent que c'est de la responsabilité de chaque individu et 12% celle des associations ou ONG. 11% mentionnent que c'est aux étrangers et étrangères en particulier de faire des efforts d'intégration.

En matière de lutte contre le racisme, 29% des personnes insatisfaites estiment que des mesures devraient être prises par la Confédération, les cantons ou les communes et 24% par chaque individu. Les autres acteurs se détachent plus clairement les uns des autres: 19% considèrent que des mesures devraient être prises par le monde politique, 15% par les écoles ou les enseignants et enseignantes.

Quel que soit le domaine, l'État reste l'organe le plus cité parmi les personnes estimant que des mesures devraient être prises actuellement en Suisse. La responsabilité individuelle et le rôle des habitants et habitantes est le deuxième facteur le plus mentionné. De manière intéressante, si les politiciens et politiciennes sont considérées comme des acteurs clés dans le domaine de la lutte contre la discrimination raciale, ils le sont moins dans l'intégration où le rôle des associations et des ONG prend le pas.

Classement des acteurs en charge des mesures T1

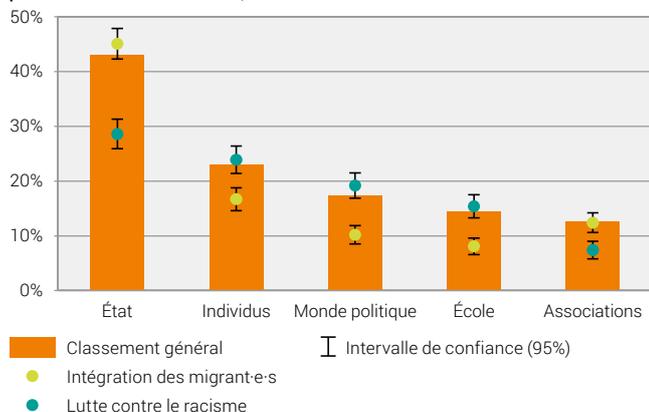
Rang	Classement général	Intégration	Lutte contre le racisme
Top 5			
1	État	État	État
2	individus	individus	individus
3	monde politique	associations	monde politique
4	école	étranger-ère-s	école
5	associations	monde politique	associations
Top 10			
6	étranger-ère-s	domaine du social	médias
7	milieux économiques	école	pouvoir législatif
8	domaine du social	milieux économiques	églises
9	pouvoir législatif	pouvoir législatif	étranger-ère-s
10	médias	autres acteurs	milieux économiques

Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Acteurs en charge des mesures, en 2018 G1.3

Part de la population insatisfaite estimant qu'un acteur donné devrait prendre plus voire moins de mesures, selon le domaine



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

En bref

En 2018, la population vivant en Suisse est consciente que le racisme est un problème social. Elle estime que l'intégration des migrants et migrantes se déroule bien dans l'ensemble. Des mesures pourraient toutefois être prises pour améliorer encore la situation dans les deux domaines et c'est à l'État d'agir en premier lieu.

2 Sentiment de dérangement

Dans une société diversifiée, les groupes au centre des questions sociales changent au fil du temps. Les différences, réelles ou imaginaires, que les habitants et habitantes d'un pays établissent entre eux pour se définir sont, elles aussi, susceptibles de varier selon les contextes.

Les chiffres présentés ci-dessous indiquent quelles sont actuellement les caractéristiques des «autres» qui, au quotidien, sont susceptibles de déranger la population vivant en Suisse. Ils renseignent également sur les situations dans lesquelles ces différences perçues sont considérées comme étant les plus problématiques.

Chiffres clés

Dérangement total	34%
<i>Selon la cause – au quotidien:</i>	
Couleur de peau différente	7%
Nationalité différente	7%
Langue différente	12%
Religion différente	10%
Mode de vie itinérant	21%
<i>Selon le contexte:</i>	
Au quotidien	19%
Au travail	25%
Dans le voisinage	18%

Dérangement selon la cause

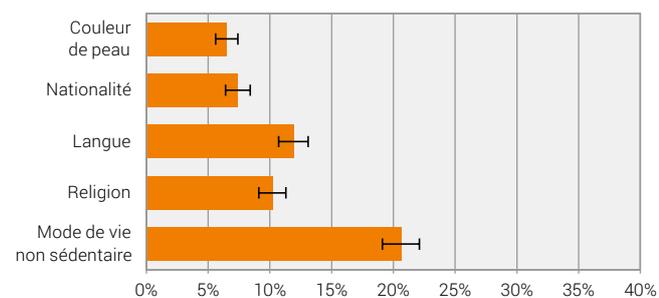
La différence peut ou non déranger au quotidien. Parmi les potentiels motifs de dérangement recensés, on trouve la couleur de la peau, la nationalité, la langue, la religion et le mode de vie non sédentaire ou itinérant. Le graphique G.2.1 présente, pour chaque motif, la part de la population se déclarant dérangée.

7% de la population indique être dérangée au quotidien par une personne ayant une couleur de peau ou une nationalité différente. Avec des taux plus élevés, suivent la religion (10%) et la

Dérangement causé par la présence de personnes perçues comme différentes, en 2018

G.2.1

Part de la population dérangée, selon la cause



— Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

langue (12%). 21% de la population est gênée au quotidien par la présence de personnes ayant un mode de vie non sédentaire, par exemple des personnes vivant dans une caravane; ce taux est significativement plus élevé que l'ensemble des taux obtenus pour les autres motifs.

Les personnes ressentant des dérangements au quotidien ont précisé quels groupes en particulier sont, selon elles, vecteurs d'inconfort. Le groupe le plus mentionné est celui composé de «gens du voyage» ou personnes vivant dans des caravanes. Le deuxième groupe est constitué des personnes jugées non intégrées ou qui ne souhaitent pas s'intégrer en Suisse. Le troisième groupe est hétérogène et a pour point de convergence les nuisances dans l'espace public: les personnes errant dans la rue, les clans, les personnes bruyantes ou laissant des déchets sont perçues comme dérangeantes. Faisant écho à des disparités culturelles, sont aussi mentionnées les personnes ne respectant pas les règles du pays, les personnes ne parlant pas de langue nationale ou simplement les personnes de culture différente. Les personnes sans emploi et celles à l'aide sociale sont également source de désagrément au quotidien.

Dérangement selon le contexte

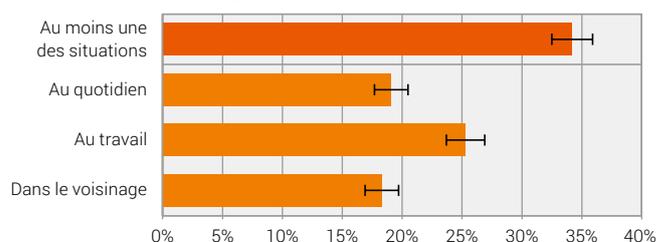
La force du sentiment de dérangement peut varier selon le contexte et selon le degré de proximité entre les individus. Le graphique ci-dessous analyse trois situations différentes: le quotidien, le monde du travail et le voisinage.

34% de la population indique pouvoir ressentir un dérangement face à la différence, quels que soient le contexte et le motif. Le vivre ensemble avec des personnes ayant une couleur de peau, une religion, une langue ou une nationalité différente tend à mettre 18% des personnes mal à l'aise dans le voisinage et 19% dans le quotidien. C'est dans la situation professionnelle où la diversité culturelle, ethnique ou linguistique peut susciter une gêne significativement plus élevée que dans les autres situations – chez 25% des personnes.

Dérangement causé par la présence de personnes perçues comme différentes¹, en 2018

G.2.a

Part de la population dérangée, selon le contexte



— Intervalle de confiance (95%)

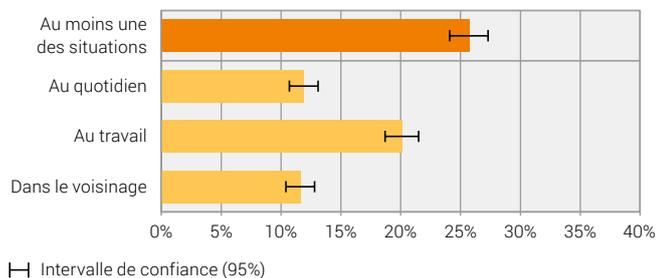
¹ Le dérangement peut être causé par une personne ayant une couleur de peau, une religion, une langue ou une nationalité différente.

Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Dérangement causé par la présence de personnes parlant une autre langue, en 2018 G2.2b

Part de la population dérangée, selon le contexte



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Le facteur de la langue influence fortement les résultats de cet indicateur. Ainsi, 26% de la population est susceptible d'être dérangée par des personnes parlant une autre langue, indépendamment du contexte. Le dérangement lié à la langue est plus important dans le cadre du travail (20%) que dans les autres domaines de la vie (12%).

Si l'on fait abstraction de ce motif dans l'analyse, la part de personnes ressentant un sentiment de dérangement est identique quel que soit le contexte. En l'absence du facteur de la langue, le cadre professionnel ne se démarque plus et n'est plus à considérer comme une situation dans laquelle le potentiel de dérangement est plus grand.

En bref

En 2018, un tiers de la population vivant en Suisse déclare pouvoir ressentir des dérangements lorsqu'elle est confrontée à la différence et à l'altérité. Le fait d'être confronté à une personne parlant une langue autre qu'une des langues nationales suisses apparaît comme la cause de dérangement la plus fréquente. C'est dans le contexte du travail que ce sentiment s'exprime le plus fortement. Pour travailler ensemble, il est nécessaire de se comprendre; il semble que la clé de la compréhension mutuelle soit la maîtrise d'une langue nationale.

3 Sentiment de menace

Les chiffres ci-dessous indiquent dans quelle mesure la population vivant en Suisse se sent menacée par les groupes perçus comme «étrangers», mais aussi dans quel contexte ce sentiment de menace est le plus fort. De manière indirecte, ils reflètent de potentielles cristallisations de tensions sociales autour de groupes et situations spécifiques.

Chiffres clés²

Menace (général):

- non nationaux 12%
- nationaux 4%

En cas de conflit politique:

- non nationaux 63%
- nationaux 40%

Sur le marché du travail:

- non nationaux 16%
- nationaux 9%

Le sentiment de menace, réel ou imaginaire, peut provenir aussi bien de la population étrangère que de la population suisse. En plus du sentiment général, deux situations spécifiques sont observées: en cas de conflit politique et le marché du travail. Dans tous les cas, les parts de personnes percevant un sentiment de menace provenant des nationaux sont moins élevées que celles provenant des non nationaux. En outre, c'est en cas de conflit politique que la menace est ressentie comme la plus vive. Cette notion est définie différemment selon la provenance du sentiment de menace (voir encadré «Conflit politique»).

Conflit politique

Deux types différents de conflits politiques ont été présentés dans le questionnaire. L'un mesure la réaction des nationaux (Suisse) face aux non nationaux (non Suisses) qui manifestent ouvertement leurs opinions sur des conflits de leur pays d'origine. L'autre reflète une peur ressentie par les non nationaux: celle que les nationaux règlent leurs conflits politiques internes, à leur détriment.

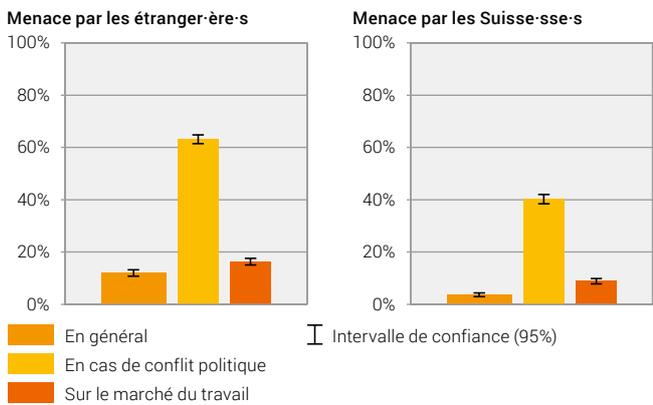
² La menace peut être provoquée par les non nationaux (soit les étrangers et les étrangères) ou par les nationaux (soit les Suisses et les Suissesses). Il ne s'agit pas ici des résultats ventilés selon la nationalité des répondants et des répondantes.

En règle générale, la part de la population se sentant en danger est relativement basse, que ce soit face aux non nationaux (12%) ou face aux nationaux (4%). La part qui s'estime menacée sur le marché du travail s'élève à 16% face aux non nationaux et 9% face aux nationaux. En cas de conflit politique, la proportion de personnes se sentant en danger est significativement plus élevée que pour les autres situations: 63% se sentent menacées par les conflits des non nationaux et 40% par ceux des nationaux.

Menace provoquée par les étranger·ère·s ou par les Suisse·sse·s, en 2018

G3.1

Part de la population se sentant menacée, selon la situation



Les résultats varient selon la nationalité des répondants et répondantes. En effet, les personnes de nationalité suisse se sentent significativement plus menacées par les non nationaux que les personnes de nationalité étrangère (15% contre 4%). À l'inverse, les personnes de nationalité étrangère se sentent significativement plus menacées par les nationaux que les personnes de nationalité suisse (7% contre 2%). C'est uniquement dans le cas du sentiment de menace provoqué par les nationaux sur le marché du travail que la nationalité n'a pas d'influence sur les résultats des deux sous-groupes considérés.

En bref

Plus fort que le sentiment de dérangement, le sentiment de menace renvoie à des peurs de la population. En 2018, peu de personnes déclarent se sentir en danger. Quelle que soit la situation, les non nationaux sont perçus comme plus menaçants que les nationaux. Les conflits politiques mettent à mal la population, dans la mesure où ils font augmenter le sentiment de menace.

4 Attitudes à l'égard des étrangers

Dans une société diversifiée, les groupes perçus comme «étrangers» tendent à être ceux autour desquels se fixent les tensions. Les perceptions, opinions ou préjugés à leur égard ont parfois pour effet de les écarter, les exclure voire de les discriminer. Ainsi, les attitudes de la population peuvent refléter des barrières concrètes, notamment structurelles, que rencontrent les étrangers et étrangères dans une société.

Les chiffres présentés ci-dessous livrent des indications quant à la manière dont les étrangers et étrangères vivant en Suisse sont perçus par la population du pays. Ils mesurent des attitudes face à des assertions volontairement polémiques, de nature positive ou négative. Se faisant, ils indiquent le degré d'ouverture de la population et se focalisent sur l'interprétation des droits et des comportements, réels ou imaginés, des non nationaux.

Chiffres clés

Pour:

Droit au regroupement familial	61%
Droit de participation politique	47%
Naturalisation automatique	57%

Contre:

Renvoi en cas de chômage	67%
Abus des prestations sociales	51%
Insécurité dans la rue créée par la présence étrangère	71%

Droits et obligations

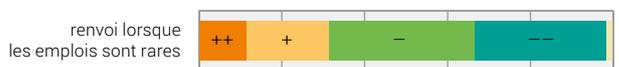
Des affirmations relatives aux droits et obligations des étrangers et étrangères ont été formulées pour mesurer l'attitude de la population vivant en Suisse. De manière générale, la population

Droits et obligations pour les étranger·ère·s vivant en Suisse, en 2018

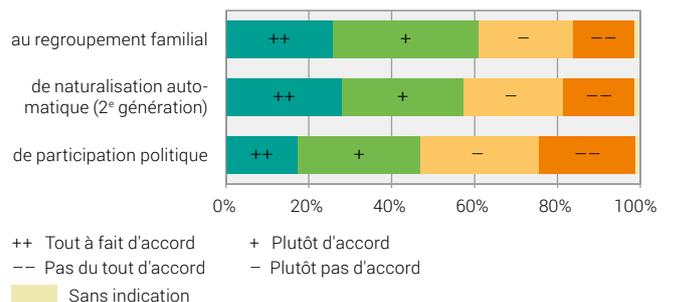
G4.1

Part de la population d'accord ou non avec les affirmations

Les étranger·ère·s devraient avoir une obligation de:



Les étranger·ère·s devraient obtenir un droit:



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

fait preuve d'ouverture. 67% sont contre le renvoi des ressortissants étrangers en cas de raréfaction des emplois, 61% sont pour le regroupement familial des ressortissants étrangers vivant depuis au moins cinq ans en Suisse et 57% pour la naturalisation automatique de la 2^e génération d'arrivée. La question de la participation politique, soit le droit de vote au niveau communal ou cantonal pour faciliter l'intégration, partage la population: 47% pensent que les non nationaux devraient obtenir de tels droits, alors que 52% s'y opposent.

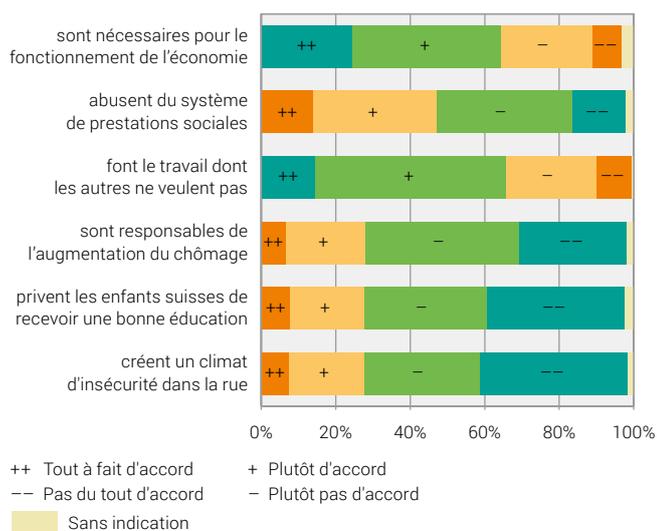
Comportements et rôles

Au regard du rôle et du comportement des personnes étrangères dans le système suisse, la population fait, à nouveau, globalement preuve d'ouverture. En effet, 71% ne pensent pas que les étrangers et étrangères créent un sentiment d'insécurité dans la rue. 70% affirment que la présence étrangère dans les classes n'est pas un frein à la bonne éducation des enfants suisses. La même proportion (70%) réfutent l'idée que les étrangers et étrangères soient responsables de potentielles hausses du chômage. En outre, une majorité est d'avis que la population étrangère est utile à la Suisse et à son fonctionnement. 66% pensent ainsi que les ressortissants étrangers font le travail dont les nationaux ne veulent pas et 64% qu'ils sont nécessaires au fonctionnement de l'économie et au financement des prestations sociales. L'affirmation selon laquelle ils abusent des prestations sociales telles que l'AVS et l'AI divise la population: 51% des personnes la réfutent, alors que 47% l'approuvent.

Rôle et comportement des étranger·ère·s dans le système institutionnel suisse, en 2018 G 4.2

Part de la population d'accord ou non avec les affirmations

Les étranger·ère·s:



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

En bref

En 2018, la population estime que plus de droits devraient être octroyés aux personnes étrangères vivant en Suisse, en particulier un droit au regroupement familial et un droit à la naturalisation automatique pour la 2^e génération, soit les enfants des migrants et migrantes nés en Suisse. Elle pense également que les non nationaux sont utiles à la société, par le biais de leur activité professionnelle et leur participation au financement des prestations sociales. La population a toutefois peur des potentiels abus.

5 Attitudes à l'égard de groupes cibles

Dans le contexte actuel, on observe une cristallisation des tensions sociales autour des appartenances musulmanes, autour d'autres «minorités visibles» comme les populations noires ou migrantes, mais aussi autour des appartenances juives.

Par le biais de la saisie de stéréotypes ou d'opinions, les chiffres présentés ci-dessous renseignent sur les attitudes de la population de la Suisse envers trois groupes: les appartenances musulmanes, noires et juives. Selon les indicateurs, les attitudes face aux groupes changent, reflétant notamment des choix méthodologiques et angles d'approche différents.

Chiffres clés

	Musulman·e·s	Noir·e·s	Juif·ve·s
Refus de hiérarchiser	93%	93%	95%
Refus de hiérarchiser (catégorique)	71%	74%	75%
Rejet des stéréotypes	4%	9%	9%
Accord avec les stéréotypes	14%	7%	12%
Hostilité	11%	11%	9%
Défiance envers la religion	29%		

Refus de hiérarchiser

Le premier indicateur représenté dans le graphique G5.1 cherche à établir si les groupes cibles de l'enquête sont perçus ou non de façon égale par la population vivant en Suisse.

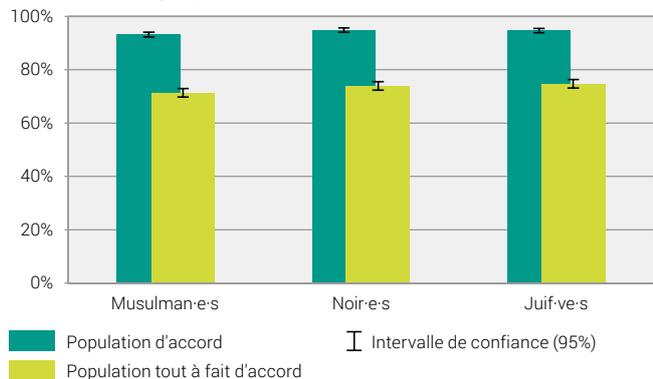
Dans la plupart des cas, la population évalue les personnes musulmanes, noires et juives de manière positive. La part de de la population en accord avec l'affirmation³ selon laquelle les groupes sont comme les autres s'élève à 93% concernant les personnes musulmanes, 95% concernant les personnes juives et 93% concernant les personnes noires.

³ Part de la population d'accord ou tout-à-fait d'accord avec l'affirmation.

Refus de hiérarchiser, en 2018

G5.1

Part de la population estimant que les groupes ont des points forts et faibles comme les autres groupes



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Parmi les personnes tout à fait d'accord avec l'affirmation (refus catégorique de hiérarchiser), des tendances divergentes sont observées. Il y a une différence entre l'attitude face aux musulmans et musulmanes et celle face aux deux autres groupes. La population se montre plus réservée à l'égard des premiers. 71% estiment que les personnes musulmanes ont des points forts comme des points faibles, contre 74% ayant la même opinion sur les personnes noires et 75% sur les personnes juives.

Stéréotypes: entre accord et rejet

En se basant cette fois-ci sur des réactions à des stéréotypes, le second indicateur permet lui aussi de saisir la manière dont les personnes musulmanes, noires et juives sont perçues par la population vivant en Suisse.

Liste des stéréotypes

Musulman-e-s	Noir-e-s	Juif-ve-s
Fanatisme	Peu travailleurs	Avidité
Agressivité	Violence	Trop entre eux
Oppression des femmes	Non-respect des règles	Soif de pouvoir
Non-respect des droits humains	Profiteurs	Radicalité politique

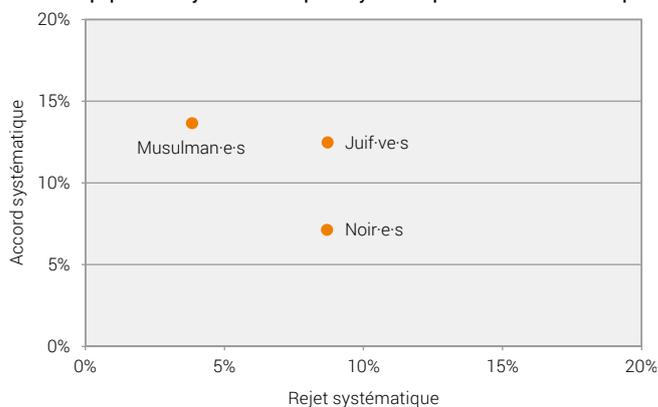
Le graphique G5.2 présente deux types de réactions possibles, suite à la présentation d'une série de stéréotypes négatifs sur les groupes: l'accord systématique avec les attributs et le rejet systématique de ces mêmes attributs.

La part de la population estimant que les caractéristiques négatives attribuées aux personnes de confession musulmane s'appliquent fortement s'élève à 14%. Elle diminue à 12% face aux personnes de confession juive et 7% face aux personnes

Attitudes face à des caractéristiques négatives attribuées aux groupes, en 2018

G5.2

Part de la population rejetant ou acceptant systématiquement les caractéristiques



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

noires. La part de la population acceptant systématiquement les caractéristiques négatives est ainsi deux fois plus élevée pour les musulmans et musulmanes et pour les juifs et juives que pour les personnes noires. Ces chiffres indiquent des perceptions stéréotypées a priori plus favorables des Noirs et Noires, par rapport aux autres groupes cibles.

Dans le cas des appartenances musulmanes, l'accord important avec les caractéristiques négatives (14%) va de pair avec un faible taux de rejet des caractéristiques négatives, à savoir le plus faible enregistré parmi ceux des trois groupes cibles étudiés (4%). Face aux personnes noires, la part de la population refusant systématiquement les caractéristiques est plus élevée (9%) en comparaison au premier groupe. Pour les juifs et juives, accord et rejet sont relativement élevés (12% d'accord, 9% de rejet).

Attention: Les taux présentés sont fortement influencés par les stéréotypes qu'il a été choisi de présenter aux répondants et répondantes lors de l'enquête. Le nombre de stéréotypes proposés influence également les résultats.

Hostilité

L'hostilité envers différents groupes de population est mesurée à l'aide d'indices qui se construisent sur la base d'un regroupement de plusieurs affirmations de nature négative. De manière indirecte, les chiffres ci-dessous reflètent des phénomènes tels que le racisme ou l'antisémitisme.

Comme indiqué, les indices présentés correspondent à un regroupement de plusieurs affirmations sur les groupes cibles. Cette démarche permet de saisir les opinions non pas sur la base d'une seule réponse, mais d'un groupe de réponses. Ainsi, une opinion n'est qualifiée d'hostile, raciste ou antisémite que si l'on mesure cette tendance sur la base de l'ensemble des affirmations présentées aux répondants et répondantes.

En raison de changements méthodologiques⁴, les données des enquêtes pilote de 2010, 2012, 2014 et les données de 2016, 2018 ne sont pas directement comparables. Il y a par conséquent une rupture de série entre l'année 2014 et l'année 2016.

En 2018, la part de la population hostile aux personnes musulmanes – c'est-à-dire portant des jugements négatifs à leur rencontre – s'élève à 11%. Afin d'avoir une vision plus complète de l'attitude la population envers les personnes musulmanes, l'indice d'hostilité peut être mis en relation avec celui mesurant la défiance envers l'Islam. La part de la population montrant de la désapprobation par rapport à l'Islam est de 29%. La défiance envers la religion est ainsi presque trois fois plus élevée que l'hostilité envers le groupe (mesurée sans référence explicite à la religion ou à des pratiques religieuses). En comparaison aux autres années, la valeur de cet indice a diminué.

En 2018, la part de la population hostile aux personnes noires s'élève à 11%. Ce taux est à prendre avec précaution, car les données sur ce groupe n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie. Une telle analyse sera possible après l'obtention de trois points de série.

En 2018, la part de la population hostile aux personnes juives s'élève à 9%, soit un point de pourcentage de plus par rapport à 2016.

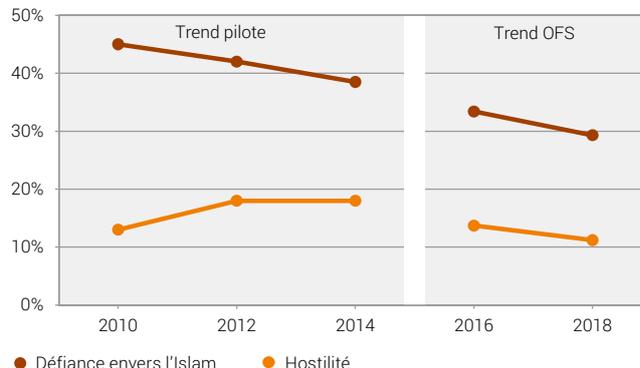
En bref

Selon les indicateurs et en raison de choix méthodologiques, les attitudes face aux groupes cibles changent. En 2018, les perceptions de la population sur les personnes musulmanes tendent à être moins favorables que celles sur les autres groupes cibles étudiés dans l'enquête. Plus qu'un rejet du groupe dans un sens ethnique, ce sont les aspects religieux qui semblent représenter le point de cristallisation des tensions.

Hostilité à l'égard des musulman-e-s et défiance envers l'Islam

G 5.3a

Part de la population portant des jugements négatifs



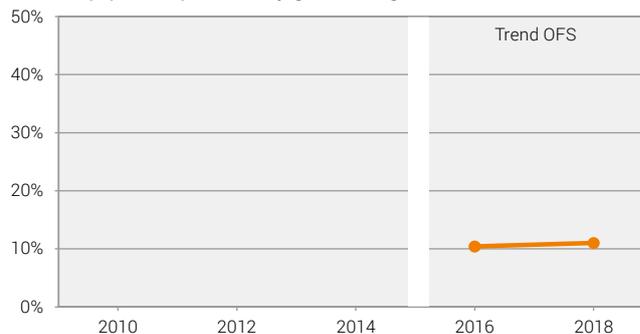
Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Hostilité à l'égard des Noir-e-s

G 5.3b

Part de la population portant des jugements négatifs



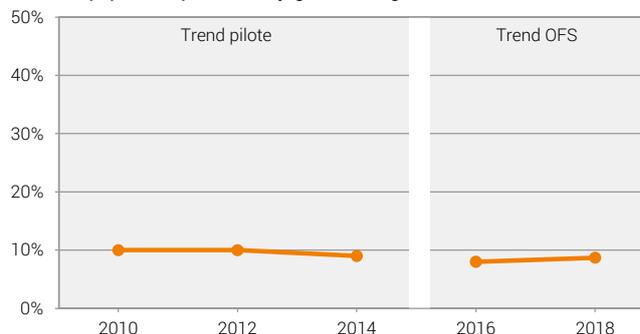
Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

Hostilité à l'égard des juif-ve-s

G 5.3c

Part de la population portant des jugements négatifs



Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

⁴ Échantillonnage, pondération et technique d'interview

6 Expérience de la discrimination

La discrimination est une inégalité de traitement d'un groupe ou d'une personne qui montre des traits «autres». Elle représente des obstacles structurels et individuels que peuvent rencontrer des personnes d'appartenances diverses, dans tous les domaines de la vie.

Les chiffres présentés ci-dessous indiquent combien de personnes se sentent discriminées et quelles appartenances sont les plus susceptibles de subir des traitements défavorables. Les situations du quotidien dans lesquelles les actes ou discours discriminatoires sont vécus sont également recensés. De manière indirecte, ces chiffres reflètent des cristallisations de tensions sociales autour de groupes et situations spécifiques.

Chiffres clés

Discrimination	24%
Discrimination raciale	17%
Violence psychique	11%
Violence physique	3%
Total	28%

Discrimination et violence

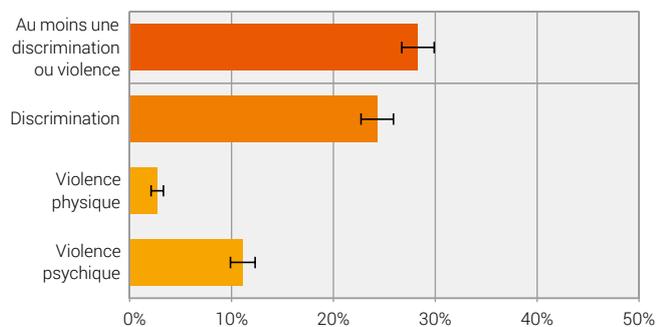
La discrimination peut s'exprimer sous différentes formes que sont par exemple la violence physique et la violence psychique. Le graphique G6.1 montre à quels types de traitements défavorables les personnes sont confrontées, en raison de leur appartenance à des groupes à risque définis par la nationalité, religion, orientation sexuelle, des opinions politiques, signes corporels distinctifs ou tout autre motif.

Les différentes expériences – discrimination, violence psychique et violence physique, violence – se distinguent les unes des autres. Parmi l'ensemble de la population, 3% déclarent avoir subi une violence physique, 11% une violence psychique et

Les victimes de discrimination et de violence (auto-évaluation), en 2018

G6.1

Part de la population se déclarant victime



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

24% une discrimination. 28% de cette population affirme avoir subi au moins une forme de discrimination au cours des cinq dernières années ayant précédé l'enquête de 2018, en raison d'une appartenance à un groupe. En se focalisant sur les aspects ethno-raciaux⁵, la part de victimes s'élève à 17%; il s'agit de la discrimination raciale.

Les résultats présentés sont l'objet d'une auto-évaluation de la part des personnes cibles. C'est pourquoi, les taux présentés ne correspondent pas au nombre de cas de discriminations recensés dans des centres de conseil ou de signalement (incidents manifestes sans condamnation) ou sanctionnés (incidents manifestes avec condamnation).

Motifs de la discrimination

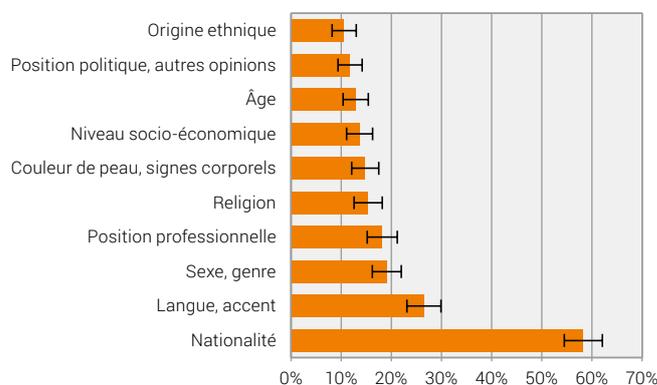
Le graphique G6.2 présente les motifs les plus fréquents de traitements défavorables auxquels les personnes sont confrontées.

Parmi les personnes déclarant avoir vécu une expérience de discrimination en Suisse, la nationalité est de manière nette le motif le plus mentionné par les victimes. La langue constitue également une explication qui se détache des suivantes. Ainsi, 58% des personnes déclarent avoir été discriminées en raison de leur nationalité et 27% en raison de leur langue, dialecte ou accent. Un deuxième groupe de motifs qui sont ensuite mentionnés incluent le genre (19%), la position professionnelle (18%), la religion (15%), les signes corporels distinctifs comme la couleur de peau (15%), le niveau socioéconomique (14%), l'âge (13%), les opinions politiques et autres opinions (12%) et l'origine ethnique (11%). Parmi ce second groupe de motifs, les différences entre mentions sont tendancielle. Enfin, 6% des victimes déclarent

Motifs de discrimination, en 2018

G6.2

Part de la population se déclarant victime, en Suisse



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

⁵ Les critères suivants sont pris en compte dans le calcul du taux: nationalité, origine ethnique, religion, couleur de peau et autres signes corporels.

avoir subi une inégalité de traitement en raison leur orientation sexuelle. Cette dernière raison se distingue des précédentes par son taux plus bas. En raison du faible nombre de cas recensés, les discriminations liées à un handicap ne sont pas présentées.

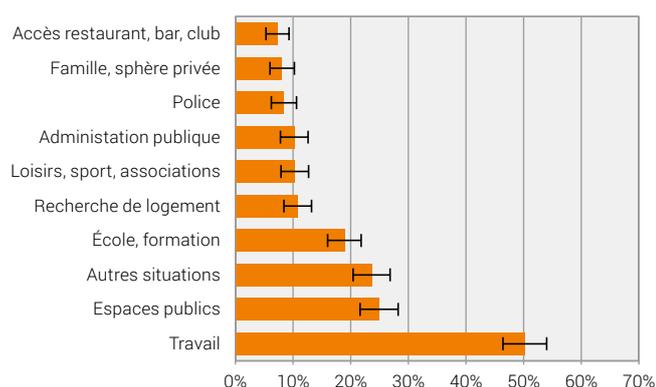
Situations dans lesquelles se produit la discrimination

Le graphique G6.3 montre les domaines de la vie dans lesquels les discriminations se produisent le plus fréquemment, en Suisse.

Parmi les personnes déclarant avoir vécu une expérience de discrimination, la moitié (50%) l'ont subie dans le cadre du travail ou de la recherche d'emploi. Le travail constitue ainsi la situation la plus fréquente, qui se détache des suivantes. Un deuxième groupe de situations sont ensuite mentionnées: 25% des victimes déclarent avoir subi une inégalité de traitement dans l'espace public, 24% dans d'autres situations non spécifiées et 19% dans le cadre de leur formation obligatoire ou dans le cadre de leurs études supérieures. 10% des victimes en ont fait les frais dans le cadre d'une recherche de logement, dans le cadre sportif, dans le cadre des loisirs ou face à l'administration publique. 8% déclarent avoir vécu une inégalité de traitement en famille, dans la sphère privée ou lors d'un contact avec la police. 7% y ont été confrontés pour accéder à un restaurant, un bar ou un club. Présentant des taux proches, les dernières situations mentionnées ne se distinguent que tendanciellement les unes des autres. En raison du faible nombre de cas recensés, les discriminations à l'armée, dans le milieu médical ou dans le recours à l'aide sociale ne sont pas présentées.

Situations dans lesquelles se produisent les cas de discrimination, en 2018 G6.3

Part de la population se déclarant victime, en Suisse



— Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – VeS-2018, Enquête sur le vivre ensemble en Suisse

© OFS 2019

En bref

En 2018, un quart de la population de la Suisse déclare avoir subi une discrimination ou violence au cours des cinq dernières années, en raison d'une appartenance à un groupe. Parmi les victimes, la plupart évoque comme motif leur nationalité. Le monde travail, tant au niveau de l'accès à celui-ci qu'au niveau de la vie professionnelle au quotidien, est le lieu dans lequel les discriminations se produisent le plus fréquemment. Les discriminations dans l'espace public ont augmenté par rapport à 2016.

Bibliographie

CNCDH, 2016, *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*, Rapport 2015.

OFS, 2019. *Résultats de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)*, Pages web. www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Vivre ensemble en Suisse

SLR, 2017. *Discrimination raciale en Suisse, Rapport 2016. Version électronique*, URL: <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/frb/rapports-et-monitorage/rapport.html>.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Section Démographie et migration, OFS, tél. 058 463 67 11
Rédaction:	Marion Aeberli, OFS
Contenu:	Marion Aeberli, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	01 Population
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, order@bfs.admin.ch
Prix:	Fr. 5.20 (TVA excl.)
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1913-1800